

Modèle de convention compagnonnage

Service :	Unité :
-----------	---------

**officialisant le compagnonnage de M. (Mme) xx
pour M. (Mme) xx**

Convention entre :

- le supérieur hiérarchique de l'agent apprenant : (*nom, prénom, grade, fonction*)
- le supérieur hiérarchique du compagnon : (*nom, fonction, grade, service*)
- le compagnon : (*nom, prénom, grade, fonction*)
- l'agent apprenant : (*nom, prénom, grade, service*)

Cette convention permet de formaliser la période de compagnonnage d'un agent apprenant. Elle constitue un élément essentiel du parcours de professionnalisation de l'agent.

I – Objet de la convention

La convention a pour objet de préciser les modalités de mises en œuvre du compagnonnage de :

– M. / Mme ... affecté(e) sur le poste de ...
et de définir les rôles impartis aux acteurs du compagnonnage.

Compte tenu de ... (*exposé des éléments de contexte justifiant le recours au compagnonnage décidé par le supérieur hiérarchique de l'agent*), il convient d'assurer le transfert de connaissances des domaines suivants :

-
-
- pour atteindre les objectifs suivants :
-
-

II – Rôles des différents acteurs

II.1. Rôle du supérieur hiérarchique de l'apprenant

Le supérieur hiérarchique décide de la mise en place du dispositif de compagnonnage de l'agent apprenant dont il a la responsabilité.

Il veille à l'équilibre entre les temps passés aux productions des activités directement liées à son poste et les temps de compagnonnage autant pour le compagnon que pour l'agent apprenant.

Le supérieur hiérarchique participe à l'évaluation des compétences à acquérir par l'agent

apprenant et à l'évaluation des compétences acquises à l'issue du compagnonnage.

II.2. Rôle du supérieur hiérarchique du compagnon

Le supérieur hiérarchique du compagnon autorise l'agent à exercer l'activité de compagnon après avoir recueilli son accord.

L'activité de compagnon fait partie des éléments de l'entretien professionnel de l'agent. Le supérieur hiérarchique mentionne cette activité dans le compte-rendu de l'entretien professionnel de l'agent.

II.3. Rôle du compagnon

Le compagnon est choisi pour ses connaissances et son expérience du métier, ses qualités relationnelles et pédagogiques. Il est reconnu par ses pairs et sa hiérarchie.

Le compagnon facilite l'apprentissage de l'apprenant par la transmission de ses savoirs et savoir-faire opérationnels.

II.4. Rôle de l'agent apprenant

L'agent apprenant respecte les différentes étapes de son parcours d'apprentissage, objet de la présente convention, ainsi que le processus d'évaluation des compétences acquises.

Il participe activement à la formation dispensée par le compagnon.

III – Calendrier et contenu du compagnonnage

La période du compagnonnage commencera le ... (date) et s'achèvera le ... (date) selon le calendrier de travail suivant :

- activité...du...au...
- activité...du...au...
- activité...du...au...

Toute modification de ce calendrier devra recueillir l'accord préalable de l'ensemble des intéressés.

IV – localisation où s'exerce le compagnonnage

La localisation sera indiquée en tant que de besoin.

V – Évaluation

Au terme de la période de compagnonnage, un bilan sera effectué sur la réalisation du transfert de compétences du compagnon à l'agent apprenant (déroulé du compagnonnage et capacité à travailler en autonomie).

Date et signatures : le xx/xx/xxxx

Le supérieur hiérarchique de l'agent apprenant	Le supérieur hiérarchique du compagnon	Le compagnon	l'agent apprenant

Copie : personne ressource chargée des compétences au sein du service